



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 novembre 2001
Français
Original: anglais/français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4408e séance du Conseil de sécurité, tenue le 8 novembre 2001 dans le cadre de l'examen du point intitulé « La situation au Burundi », le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, la déclaration ci-après :

« Le Conseil de sécurité se félicite de la mise en place du gouvernement de transition au Burundi le 1er novembre 2001 et demande à tous les Burundais d'oeuvrer de concert pour assurer le succès de ce gouvernement largement représentatif et ouvert à tous dans l'exercice de ses fonctions conformément aux accords qui ont permis sa constitution.

Le Conseil se félicite de la poursuite de l'Initiative régionale et, à cet égard, se félicite aussi du déploiement des premiers éléments de la présence multinationale de sécurité chargée d'assurer la protection des dirigeants politiques qui retournent dans le pays. Il demande à toutes les parties burundaises d'appuyer cette initiative et exprime sa gratitude au Gouvernement sud-africain pour la contribution qu'il apporte à la cause de la paix au Burundi.

Le Conseil exprime ses vifs remerciements à l'ancien Président Nelson Mandela pour avoir facilité avec dévouement le Processus d'Arusha, et il réitère l'espoir que la région et la communauté internationale pourront continuer de faire fond sur son autorité morale. Il se félicite des efforts faits par le Secrétaire général et son Représentant spécial pour les Grands Lacs, par l'intermédiaire de la Commission de suivi de l'application.

Le Conseil condamne les attaques de civils commises récemment par le FDD et les FNL, et est profondément préoccupé par la fréquence accrue de ces attaques. Il déclare une fois encore que la mise en place d'un gouvernement représentatif, conformément à un processus de paix sanctionné sur le plan international, fait de la rébellion armée un moyen inacceptable d'expression politique.

Le Conseil demande à nouveau que les hostilités soient immédiatement suspendues et que les groupes armés entament des négociations afin de parvenir à un cessez-le-feu définitif, ce qui constitue la priorité. À cet égard, il se félicite du rôle joué par le Président Bongo du Gabon et le Vice-Président Zuma d'Afrique du Sud et exprime tout son soutien aux efforts qu'ils entreprennent.



Le Conseil se déclare préoccupé par la situation humanitaire et des droits de l'homme au Burundi et demande une fois encore aux parties responsables de respecter pleinement les conventions internationales applicables.

Le Conseil demande à la communauté internationale d'accroître son aide humanitaire et d'aider au relèvement économique et au développement du Burundi, notamment en honorant les engagements pris à la conférence des donateurs tenue à Paris. »
